

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES, DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET DE
L'ARTISANAT

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace- Work – Fatherland

MINISTRY OF SMALL AND MEDIUM SIZED
ENTERPRISES, SOCIAL ECONOMY AND HANDICRAFT



INTERVENTION DU

**Pr. Laurent Serge ETOUNDI NGOA,
MINISTRE DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES, DE L'ÉCONOMIE SOCIALE
ET DE L'ARTISANAT.**

SUR LE THEME:

**« ACTIONS DU GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS DANS LE
DEVELOPPEMENT DURABLE »**

Genève, 13- 16 octobre 2014

INTRODUCTION

Le **développement durable** est une conception du bien commun développée depuis la fin du XX^e siècle. Considérée à l'échelle de la planète, cette notion vise à prendre en compte, outre l'économie, les aspects environnementaux et sociaux qui sont liés à des enjeux de long terme. Selon la définition donnée dans le rapport Brundtland en 1987, Le développement durable est **un développement qui répond aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins**. Pour cela, il devient nécessaire d'intégrer au mieux les dimensions économique, sociale et environnementale. Ces trois aspects étant nécessairement interconnectés, et leur intégration pouvant prendre diverses formes plus ou moins durables, il s'agit de limiter leurs éventuelles contradictions et de faire en sorte qu'ils soient compatibles et qu'ils s'auto-entretiennent. Autrement dit, il est question de faire évoluer les sociétés vers des zones de compromis viables entre les trois dimensions en question.

Le développement durable implique l'engagement de toutes les parties prenantes de la société : le secteur public, le secteur privé, les consommateurs, la société civile.

Les PME, de par leur poids économique et social, ont un rôle de premier plan à jouer en matière de développement durable.

La prise en compte du Développement durable constitue un investissement qu'il ne faut pas sous-estimer, mais qui s'avère gagnant car il a pour objectif de renforcer l'entreprise pour lui permettre de survivre et de se développer.

Dans cette optique, le Cameroun fait partie des pays à faible développement humain, il doit par conséquent mettre en œuvre des stratégies pertinentes en vue de créer de la richesse et des emplois, réduire la pauvreté, améliorer le niveau de vie des populations et réussir ainsi à accroître sa croissance. Conscient de cette position et soucieux de renverser la tendance, le Gouvernement a pris l'option de s'appuyer sur un secteur privé fort et ambitieux donc le devoir éthique serait de permettre à ses entreprises d'être économiquement viables, écologiquement saines et socialement responsables. En d'autres termes, intégrer le développement durable au cœur du système et au rang duquel les PME au sens large du terme incluant les organisations de type

coopératif, mutualiste sans oublier les micros entreprises formelles et ou informelles sont au centre de ses préoccupations.

Par ailleurs, dans leur déclaration du millénaire en 2002, les Nations Unies ont défini huit objectifs de développement qui fixent un ordre du jour ambitieux et visent à améliorer les conditions de vie d'ici 2015. Le projet du millénaire a été lancé pour recommander les stratégies susceptibles de favoriser la réalisation des OMD. Une série d'indicateurs a été sélectionnée afin de mesurer les progrès accomplis sur la voie de la réalisation de chacun de ces objectifs. Parmi ceux-ci, « Assurer un environnement durable » c'est-à-dire intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle de la déperdition des ressources environnementales.

Faisant sien cet objectif, le Cameroun a pris à Rio, l'engagement de mettre en œuvre les conventions et les déclarations de la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED). Dans ce sens, le Chef de l'Etat a décidé de faire du développement durable, une préoccupation majeure basée sur une démarche centrée sur trois composantes essentielles à savoir :

- des actions menées en faveur de la promotion du développement durable d'une manière générale au Cameroun travers l'intégration de toutes les parties prenantes (société civile, grandes entreprises, PME, chercheurs, partenaires au développement, etc.) au centre de toutes les décisions et actions à mener.
- la mise en place d'instruments et de structures visant à accompagner les entreprises dans leur démarche de développement durable à travers son intégration à chaque niveau de la chaîne des valeurs car, le développement durable se veut bien plus que la seule et incontournable protection de l'environnement.
- la prise en compte de la RSE, Responsabilité Sociétale des Entreprises dans les politiques économiques.

I- Des actions menées en faveur de la promotion du développement durable d'une manière générale au Cameroun.

Depuis près de deux décennies déjà, notamment après le premier Sommet de Rio en 1992, les autorités camerounaises ont pris un ensemble de mesures en faveur du développement durable. L'objectif de l'Etat camerounais est d'améliorer le bien être des générations présentes et à venir. S'inspirant de cet objectif, le Cameroun a regroupé ses actions sous quatre thèmes :

1. Développement et croissance économique durables,
2. Conservation et gestion des ressources,
3. Renforcement du rôle des principaux groupes,
4. Mise en œuvre.

1 - Développement et croissance économique durables

Les projets de l'Etat du Cameroun s'articulent autour des domaines ci-après :

- Coopération internationale,
- Lutte contre la pauvreté,
- Action sur les modes de consommation,
- Dynamique démographique et viabilité,
- Protection et promotion de la santé,
- Promotion d'un habitat humain viable.

2 - Conservation et gestion des ressources

Les projets portent sur :

- Protection de l'atmosphère,
- Lutte contre la désertification,
- Conservation et gestion de la biodiversité,
- Développement rural et agriculture durable,
- Gestion des écosystèmes fragiles,
- Protection et gestion des océans,
- Protection et gestion de l'eau douce.

3 - Renforcement du rôle des principaux groupes

Les principaux groupes dont il s'agit sont :

- Les autorités locales ;
- Les femmes ;
- Les enfants et les jeunes ;
- Les populations locales et leurs communautés ;
- Les organisations non gouvernementales ;
- Les travailleurs et les syndicats ;
- Les entreprises et les industriels ;

- Les agriculteurs ;
- La communauté scientifique et technique.

Parmi ces mesures, l'on peut citer, par exemple, le Plan de Développement des Forêts et le Plan National de Gestion de l'Environnement (PNGE). Ce dernier élaboré selon une méthode participative avec l'appui du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) et des autres partenaires au développement, intègre tous les aspects liés à la gestion des forêts. Il a été suivi d'une loi-cadre sur la gestion de l'environnement adoptée en 1996. De même, le Cameroun a lancé en partenariat avec les pays sahéliens de la région, une campagne de reboisement baptisée «Opération Sahel Vert».

Toutes ces initiatives attestent véritablement des efforts effectués par le président Biya et son gouvernement pour la protection de l'environnement et plus généralement pour le développement durable, car comme il l'a souligné à Rio : « la planète Terre est notre maison commune. Ensemble, nous nous devons de la préserver ».

II- La mise en place d'instruments et de structures visant à accompagner les entreprises dans leur démarche de développement durable

S'agissant particulièrement des entreprises, créatrices de richesses et consommatrices de ressources, elles ont une capacité d'intervention qui peut se révéler particulièrement efficace en faveur du développement durable parce qu'elles participent directement au développement économique par leurs investissements ; créent des emplois, surtout des emplois décents et proposent des conditions de travail à leurs salariés qui contribuent à réduire des inégalités sociales.

Toutefois, elles sont consommatrices de ressources naturelles, productrices de déchets et génératrices de pollutions, donc susceptibles par leurs activités de modifier plus ou moins profondément l'environnement.

Spécifiquement les PME, de par leur poids économique et social, ont un rôle de premier plan à jouer en matière de développement

durable. D'une part, elles contribuent de manière importante aux tissus productifs locaux, à la création des richesses et à la création ou maintien d'emplois. D'autre part, elles disposent d'importants atouts en termes de flexibilité et de réactivité, d'accès aux savoirs traditionnels et modernes, de spécialisation et d'innovation, de proximité des consommateurs et des marchés locaux, de relations avec les grandes entreprises.

Afin de mieux cerner la situation des PME camerounaises dans le cadre du développement durable, plusieurs études ont été réalisées et déclinées en plan directeur, en stratégies sectorielles et ministérielles, pour le développement des Petites et Moyennes entreprises au Cameroun. Il convient à cet effet de relever le contraste entre l'importance numérique des PME (99% des entreprises camerounaises), leur poids en termes d'emplois (61%) et le niveau de leur contribution socio-économique qui reste largement en deçà de leurs potentialités.

Il faut dire que de nombreuses contraintes se dressent face à la promotion de ces entreprises, notamment :

- *sur le plan externe* : Un environnement jugé peu favorable au développement, de la PME ; un déficit qualitatif et quantitatif d'infrastructures de base ; une insuffisance des appuis spécifiques aux PME qui entraîne un alourdissement des coûts de transaction et de production ;
- *sur le plan interne* : la fragilité de leurs structures financières et de la faiblesse de leurs moyens humains, techniques et financiers ;

Ce qui se traduit par de faibles performances, une érosion continue de leur compétitivité et un taux de mortalité élevé. La création d'un service public en charge spécialement de cette catégorie d'entreprises depuis 2004, marque un tournant décisif dans le sens de la promotion des PME au Cameroun. En effet, ce département ministériel est investi de la mission d'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la Politique du Gouvernement en matière de développement des petites et moyennes entreprises. A travers ce mandat il revient au MINPMEESA de favoriser la création et le développement des PME génératrices d'emplois et de richesses pour accroître leur

contribution au PIB et soutenir le développement durable à travers la RSE.

Le Ministère en charge des PMEESA a donc traduit ses missions dans la formulation de sa stratégie de promotion des PMEESA visant la création des richesses et d'emplois pour l'amélioration de la croissance et la réduction de la pauvreté en trois grands axes stratégiques dont : (1) Amélioration de la compétitivité des PME ; (2) Promotion de l'initiative privée et amélioration du Climat des affaires en faveur des PME; (3) Promotion de l'entrepreneuriat collectif et amélioration de la productivité et rentabilité de l'Artisanat et des TPE.

A- PRINCIPALES ACTIONS ENGAGEES PAR LE MINPMEESA DANS LE CADRE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DES ENTREPRISES

A-1 Aspect économique et social

1- Réformes législatives et réglementaires :

- a) la loi n°2010/001 du 13 Avril 2010 portant promotion des PME. Ce cadre juridique fixe les règles générales de promotion des PME au Cameroun et détermine clairement les conditions dans lesquelles l'Etat et les pouvoirs publics en général doivent favoriser la création des PME et accompagner les PME dans leur développement.
- b) La loi fixant les incitations à l'investissement en République du Cameroun dont l'objectif est de favoriser et d'attirer les investissements productifs en vue de développer les activités orientées vers la promotion d'une croissance économique forte et durable.

2- Simplification des procédures de création des entreprises :

2.1 Création des CFCE : Il s'agit d'un guichet unique où tous les services qui participent à la création d'une entreprise se retrouvent en un lieu unique. 72 heures maximum pour créer son entreprise à un coût dérisoire.

3. Mise en place des Différents programmes d'appui

3.1 Le Programme d'Appui à la création et au développement des PME de transformation des produits locaux de consommation de masse (**PACD/PME**).

L'objectif global du Programme est de promouvoir la création et le développement des petites et moyennes entreprises de transformation et de conservation des produits locaux de consommation de masse, prenant en compte tous les aspects de développement durable en amont et aval de leur chaîne de valeur.

Le Programme vient ainsi aider à résoudre les problèmes cruciaux que les promoteurs rencontrent couramment au Cameroun, notamment, l'accès à la technologie, au financement et à la formation.

3.2 *Le Programme d'appui au développement du secteur privé (PADSP)*

Avec l'appui technique du Centre de Développement des Entreprises (CDE), ce programme a pour objectif de procéder à la création de 7 clusters, des grappes sectorielles et transversales. Il apporte également un accompagnement financier, technique et managérial des PME et des start-up et participe au renforcement des capacités des organisations intermédiaires au financement des projets collectifs et à la mise en œuvre des démarches pilotes d'appui à ces projets portés par des jeunes promoteurs.

3.3 *Le programme d'appui au développement durable des PME agricoles et agroalimentaires du Cameroun (PMEA)*

L'objectif de ce programme est le développement des activités de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles à travers l'accompagnement financier et non financier des PMEAs des zones rurales.

3.4 *La Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat (BSTP-CMR).*

La Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat du Cameroun (BSTP-CMR) dont l'objectif est d'accroître le niveau de production

et d'emplois au Cameroun et d'améliorer la compétitivité internationale des entreprises sous-traitantes ;

4. Amélioration des politiques d'accès au financement des PME.

L'accès au financement constitue le principal obstacle au développement des PME et un important facteur de blocage de leur croissance en Afrique subsaharienne en général et au Cameroun en particulier.

Afin de résorber ce problème, la politique de financement des PME au Cameroun a mis une emphase sur des actions susceptibles de faciliter l'accès des entreprises au crédit bancaire.

- **Sur le plan non financier** : La mise en place des Centres de Gestion Agréés (CGA) et la création de **l'Agence de Promotion des PME** dont le processus est indispensable pour améliorer l'accès au financement des PME.

- **Sur le plan financier**, *l'apport des financements complémentaires* (le capital risque, le crédit-bail, l'affacturage) et *la Diversification de l'offre de financement à travers la mise en place d'une banque spécialisée pour les PME*, la BC-PME qui est un instrument de politique économique et sociale du gouvernement.

5. La mise en place des instruments et structures visant le développement durable des entreprises

Ces instruments s'articulent autour de la bonne gouvernance, la promotion du secteur privé, l'appropriation du contenu des technologies de l'information et des communications (TIC) et de l'accès aux marchés internationaux.

A cet effet, plusieurs actions sont en marche à savoir :

5-1 LA CREATION DU CAMEROON BUSINESS FORUM (CBF)

Le CBF, initié en 2006 et rendu opérationnel en 2009, «est l'instance de dialogue par excellence entre l'État et le secteur privé avec pour principales missions le renforcement de la concertation entre les pouvoirs publics et le milieu des affaires, l'amélioration du climat des affaires et l'appui au développement du secteur privé».

5.-2 LA MISE EN PLACE DU PARTENARIAT- PUBLIC- PRIVE (PPP)

Le Partenariat Public-Privé (PPP) comme mode innovant de financement des infrastructures et équipements de service public est le 4ème principe de base consacré dans la stratégie de développement à moyen terme du Cameroun (DSCE 2010-2020). Afin d'apporter un effet de levier décisif aux ressources publiques et accélérer son développement économique et social, l'Etat du Cameroun a mis en place depuis 2006 un cadre légal et réglementaire particulièrement incitatif, qui fixe les conditions de participation du secteur privé à la réalisation des infrastructures et équipements de service public.

5.3 L'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE À TRAVERS LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME « CHOC » CHANGER D'HABITUDES, S'OPPOSER À LA CORRUPTION

La corruption constitue un des défis majeurs pour le Cameroun. Elle touche tous les niveaux de la société et tous les secteurs d'activité.

La décision politique de lancer le projet Changer d'Habitudes, s'opposer à la Corruption (CHOC) faisait suite d'une part à l'importance des enjeux de l'amélioration de la gouvernance au Cameroun afin de lutter contre ce phénomène.

B. LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE

Pour le respect d'objectifs de développement durable par les entreprises, spécifiquement on parle de responsabilité sociale des entreprises (*corporate social responsibility*) ou parfois plus précisément de *responsabilité sociétale des entreprises* puisque le volet de responsabilité ne correspond pas uniquement au volet "social".

La responsabilité sociétale des entreprises est un concept par lequel les entreprises intègrent les préoccupations sociales, environnementales, voire de bonne gouvernance dans leurs activités et dans leur interaction avec leurs parties prenantes sur une **base volontaire**. En effet, à côté des obligations réglementaires et législatives, existe tout un champ d'actions possibles sur la base du volontariat et qui peut s'appuyer notamment sur des normes.

La responsabilité sociétale de l'entreprise qui a été l'objet de nombreux débats dans la 2^{ème} partie du 20^{ème} siècle, semble

désormais acquise comme partie intégrante de la mission et vision stratégique de bon nombre d'entreprises au Cameroun.

Un proverbe africain stipule que « *si la musique change, changeons aussi la danse* ». Depuis plus de dix ans, les africains dansent désormais au rythme d'une croissance annuelle du PIB de plus de 5 % (exception de 2009 où le PIB était de 2,9 % en Afrique alors que le monde était en récession). Mais ils ne ressentent pas assez le son des risques et opportunités de la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), notamment des multinationales, dont la petite musique pourrait rajouter des fausses notes à la chanson de l'émergence.

La RSE est désormais un instrument musical important de l'investissement international. Nous devons donc changer de danse et esquisser les pas de la RSE.

L'Administrateur Directeur Général de la filiale camerounaise d'une grande banque française, disait en substance que « c'est à cause des risques environnementaux et sociaux en lien notamment avec les principes de l'équateur, que son institution n'a pas financé deux projets importants d'investisseurs au Cameroun.

Il s'agit de la production de l'huile de palme et de l'achat d'un tanker pétrolier monocoque ». A l'échelle africaine, combien de projets ne trouvent plus de financement à cause des risques RSE ?

Au Cameroun cette notion n'est pas encore connue de tous. Or c'est une belle opportunité pour créer cette croissance économique durable indispensable à notre pays et, bien évidemment, nous considérons l'entreprise, comme le moteur de ce développement, à condition que son management actuel évolue.

Sur la base des recommandations du Manifeste de Douala et de celui de Tunis, adopté après la deuxième édition du forum des pionniers de la RSE auquel il a participé, le GICAM a initié un programme de formation et de renforcement des capacités des cadres et dirigeants sur la RSE.

Nous pouvons relever que, bien que disposant de quelques exemples qui pourront l'inspirer, le Cameroun devrait innover et

expérimenter pour mettre au point une politique publique de RSE exemplaire, tenant compte du contexte africain et des spécificités nationales. Ceci suppose de procéder par voie de dialogue et de co-définir avec les employeurs le cadre qui peut les intéresser et les motiver pour qu'ils jouent le jeu d'une politique RSE d'intérêt partagé public-privé.

D'où l'option prise par le MINPMEESA de réaliser une étude qui sera le document de référence pour l'adoption de politiques publiques spécifiques sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), le but étant : de renforcer les capacités des parties prenantes sur la RSE et l'intérêt des politiques publiques dans ce domaine ; d'identifier les spécificités du Cameroun en matière de RSE ; de proposer des lignes directrices d'une politique publique de RSE adaptée au contexte camerounais et d'élaborer une méthodologie pour faciliter l'appropriation de cette politique publique par les parties prenantes.

II- PERSPECTIVES

Le développement durable reste un enjeu important pour un pays comme le Cameroun en marche vers l'émergence. Particulièrement le développement durable est considéré comme un nouveau concept pour décrire ce que l'on fait déjà (gestion des déchets, réduction des consommations, prévention des risques, gestion des ressources humaines) ou une notion complexe pour décrire quelque chose de simple, mais qui n'est pas encore intégrée dans nos entreprises, spécifiquement chez nos PME.

Or, La globalisation et les évolutions constantes du marché vont conduire à une recomposition de nombreux secteurs de l'économie. Dans ce contexte, pour survivre et être performantes, les entreprises, notamment les PME plus fragiles, devront être à la fois : économiquement viables, innovantes (notamment pour se créer de nouvelles opportunités et pour améliorer les processus de production), économes en ressources naturelles et énergétiques, respectueuses de leur capital humain, éthiques d'un point vue business et sociétal.